

Avis aux Médias

23 novembre 2017

Stations hydroacoustiques de l'OTICE aident à la recherche du sous-marin ARA San Juan

Le 15 novembre 2017, deux stations hydroacoustiques de l'OTICE ont détecté un signal inhabituel à proximité de la dernière position connue du sous-marin argentin disparu ARA San Juan.

Les stations hydroacoustiques HA10 (île de l'Ascension) et HA04 (Crozet) ont détecté le signal d'un événement impulsif sous-marin survenu le 15 novembre à 13h51 GMT. L'emplacement de l'événement est le suivant: Latitude: -46,12 degrés; Longitude: -59,69 degrés; à proximité de la dernière position connue de l'ARA San Juan. Les détails et les données sont mis à la disposition des autorités argentines pour soutenir les opérations de recherche en cours.

Les stations hydroacoustiques font partie du Système de Surveillance International (SSI) de l'OTICE qui surveille le globe de façon continue pour déceler toute trace d'explosion nucléaire. Les signaux acoustiques basses fréquences, qui peuvent être produits par un essai nucléaire, se propagent très efficacement dans l'eau. Par conséquent, ces signaux acoustiques sous-marins peuvent être détectés à de grandes distances, voire des milliers de kilomètres, à partir de leur source. C'est pourquoi le SSI ne nécessite que de 11 stations hydroacoustiques pour surveiller efficacement les océans du monde. La dernière de ces onze stations, HA04 sur l'île de Crozet (France) a été certifiée en juin 2017. Ce [film](#) sur HA04 a été produit cette année. Pour en savoir plus (anglais): <https://www.ctbto.org/press-centre/highlights/2017/completing-the-hydroacoustic-network-installation-of-ha04-crozet-islands/>

Contact:

Elisabeth Wächter

Chief, Public Information

T: +43 1 26030 6375

M: +43 699 1459 6375

E: elisabeth.waechter@ctbto.org

A propos du Traité:

Le TICE interdit à quiconque de procéder à toute forme d'essai nucléaire où que ce soit. Pour que le Traité entre en vigueur et acquière force de loi, il faut impérativement que les 44 États dotés de

technologies nucléaires l'aient tous signé et ratifié. Les huit pays restants sont la Chine, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, Israël, le Pakistan et la République populaire démocratique de Corée.

L'OTICE met actuellement en place un Système de Surveillance international (SSI) pour faire en sorte que toute explosion nucléaire soit détectée. Environ 90% des stations de surveillance envoient des données au siège de l'OTICE à Vienne en Autriche.

Le SSI a détecté chaque essai nucléaire annoncé par la RPDC avec précision, rapidité et fiabilité. Après l'essai annoncé par la RPDC le 12 février 2013, l'OTICE fut la seule organisation à détecter la radioactivité attribuable à cet essai. Cependant en 2016 deux essais ont été annoncés par la RPDC, mais aucune trace de radioactivité n'a pu être décelée et n'a permis de faire le lien avec les explosions d'envergure observées dans le pays.

Les données communiquées par les stations de surveillance sont traitées et diffusées auprès des États membres de l'Organisation à la fois sous forme brutes et analysées. Après l'entrée en vigueur du Traité, des inspections sur place pourraient être demandées et approuvées si les données du SSI indiquent un événement suspect.

www.ctbto.org

Suivez-nous sûr [facebook](#), [twitter](#), [flickr](#) et [youtube](#).